

CONTACTS



Médecin responsable

- Docteur Julie NOUCHI
Tél : 03 83 85 99 80

Infirmiers

- Morgane DAOUST
Tél : 03 83 36 29 24
- Jean-Luc ROYER-MENY
Tél : 03 83 36 81 36

Psychologue

- Emmanuel GABORAUD
Tél : 03 83 36 29 31

Cadre de santé

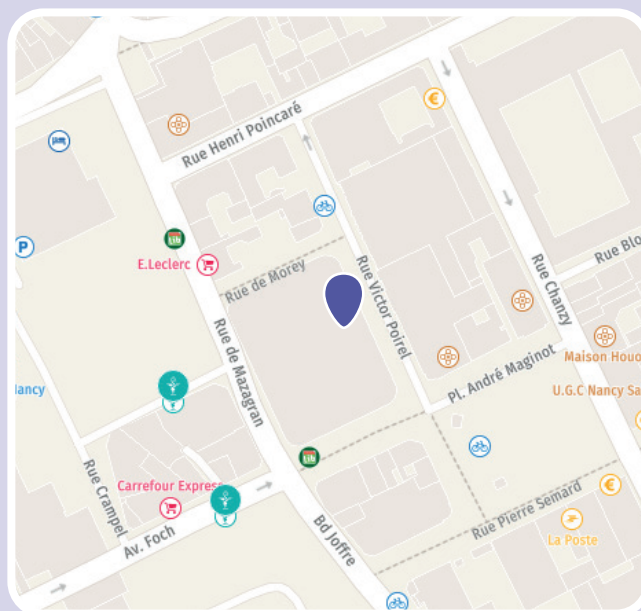
- Élodie BRETECHE
Tél : 06 32 51 59 74

PLAN D'ACCÈS À L'APJ

Antenne Psychiatrie Justice Dans les locaux du SPIP 54

10 rue Victor Poirel
Espace Corbin
54000 NANCY

Du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00
Le vendredi de 9h00 à 16h30



Centre Psychothérapeutique de Nancy Pôle hospitalo-universitaire de psychiatrie d'adultes et d'addictologie du Grand Nancy Département Santé Mentale Justice

1 rue du Dr Archambault
B.P. 11010
54521 LAXOU Cedex

Tél : 03 83 92 50 50
Fax : 03 83 92 52 52
www.cpn-laxou.com



ANTENNE PSYCHIATRIE JUSTICE

C'est un lieu de rencontre, d'évaluation et de consultation accueillant des personnes sous main de justice en obligation ou en injonction de soin, adressées par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) ou l'équipe soignante de l'Unité Sanitaire Psychiatrique (USP) de la Maison d'Arrêt de Nancy-Maxéville.

Elle est située dans les locaux du SPIP au centre-ville de Nancy.

LES PRINCIPALES MISSIONS

Rencontrer et évaluer des personnes condamnées à une peine assortie d'une obligation de soin.

Assurer des soins ambulatoires en milieu ouvert, à des personnes placées sous main de justice, présentant des troubles psychiatriques et psychiques, des conduites addictives et à des personnes condamnées pour violences.

Orienter et assurer la continuité de la prise en charge avec les autres structures de soins extérieures.

Travailler en lien avec les partenaires du réseau sanitaire, social et juridique pour une prise en compte de la personne dans sa globalité.

Permettre à la personne d'être actrice de son projet de soin en travaillant l'adhésion à sa prise en charge.



LES PARTENAIRES

Nos partenaires sont :

- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), en lien avec les juges de l'application des peines
- Les services sanitaires
- Les services sociaux et médico-sociaux
- Le milieu associatif

Les relais de soins s'effectuent vers :

- Les Centres Médico-Psychologiques (CMP)
- Les médecins généralistes et spécialistes
- Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

LES PERMANENCES DÉCENTRALISÉES



Au tribunal de Lunéville

À l'ancien tribunal de Pont-à-Mousson

À l'espace André Malraux à Toul